

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

mercredi 3 juillet 2024 à 20h

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS TORTEL, Dominique LE CRONC, Christine SERRET, Evelyne MALET, Sylvie PUECHLONG.

Messieurs Bernard LIS, Philippe PUIGMAL, Vincent ROCHETTE, Marc COUCHE.

Excusées :

Représentée :

Secrétaire de séance : P PUIGHAL -

Le quorum est atteint (présents 11, votants 11)

L'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 17 juin 2024.

Demande de F Chopin de régularisation conforme au CGCT en ce qui concerne les publications sur le site de la Mairie (manquent : Convocation du 3 juillet, PV du 30 juin adopté avec signature du secrétaire, à retirer : PV du 10 avril et 30 avril versions non adoptées)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

2. Demande d'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de Vaucluse.

Florence CHOPIN présente une synthèse du dossier de consultation publique sur lequel le Conseil municipal peut émettre un avis à la demande du préfet. Il concerne la demande d'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) portée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC 84). Sont exposés le contexte et la structure porteuse de la demande, l'organisation du territoire par bassin de rivière, la demande en elle-même.

Buisson est concerné par la sous-unité de gestion Zone de Répartition des Eaux ZRE 2a (l'Aygues et ses affluents, nappe d'accompagnement et sources) déficitaire et donc soumise à une réduction de prélèvement réglementaire de 40%. Le volume AUP demandé sur notre secteur et pour l'activité agricole, en période d'étiage, est de 12 508 000 m³ puis 7 135 000 m³ à terme.

Elle complète par les observations d'autres intervenants déposés en cours de consultation publique en particulier le SMAEP. Puis, elle propose que le Conseil émette un avis favorable sur ce dossier qui va dans le bon sens avec cependant les observations suivantes :

- Le Volume d'Eau Prélevable (VEP) évalué il y a plus de 10 ans serait à réactualiser
- Situé en ZRE déficitaire, le transfert via les canaux vers le bassin du Lez est à reconsidérer
- Il faudrait adosser à ces prélèvements une politique d'évolution des cultures afin de limiter les besoins futurs ou les évaluer

8. **Panneaux d'affichage communaux : validation de l'achat de nouveaux panneaux.**
Ce point est reporté.

9. **Délibération concernant les indemnités accordées à Mme Antonia Mazas.**
Reporté

10. **Délibération d'acceptation du leg offert à la commune.**

Madame Ginette Romieu buissonnaise, aimant particulièrement le village de Buisson qui a vu naître son époux, à son décès, a légué à la commune la somme de 150 000€ en tant que sa participation à la construction d'une « maison médicale ».

Après débat, le conseil accepte le leg et respecte une minute de silence.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

11. **Questions diverses :**

- Une coiffeuse ambulante sera présente sur la place de Verdun les lundis de 9h à 13h à partir du 26 août 2024
- Un Drone survolera l'église de Buisson le 16 juillet 2024 pour réaliser un diagnostic concernant la zone d'humidité dans le chœur de l'église.
- Prochain conseil municipal le 16 juillet à 20h.

La séance est levée à 21h15

La secrétaire



Philippe PUIGMAL



Le Maire



Chantal FRITSCH